

# Contrat local de santé de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

2019-2023

Cadre opérationnel



Entre d'une part,

**L'Agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté**

Le Diapason, 2 Place des Savoirs, 21035 DIJON CEDEX

Représentée par son directeur général, Monsieur Pierre PRIBILE

Et d'autre part,

**La Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

4, Rue Colette, 89130 TOUCY

Représentée par son président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER ARRIGHI

**L'Etat**

Représenté par le préfet de l'Yonne, Monsieur Patrice LATRON

**Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté**

Représenté par sa présidente, Madame Marie-Guite DUFAY

**Le Conseil départemental de l'Yonne**

Représenté par son président, Monsieur Patrick GENDRAUD

**Le Conseil départemental de la Nièvre**

Représenté par son président, Monsieur Alain LASSUS

**Le Groupement hospitalier de territoire UNYON,**

Représenté par son directeur, Monsieur Pascal GOUIN

**La Caisse primaire d'assurance maladie de l'Yonne**

Représentée par son directeur, Monsieur Patrick KAZANDJIAN

**La Mutualité sociale agricole Bourgogne Franche-Comté**

Représentée par son directeur, Madame Armelle RUTKOWSKI

**L'Education nationale**

Représentée par sa directrice académique, Madame Annie PARTOUCHE

## ANNEXES

---

<b>ANNEXE 1 : FICHES ACTIONS</b>	<b>21</b>
<b><i>AXE 1 : Organisation des soins de proximité</i></b>	<b>22</b>
Fiche action n° 1-1 Renforcement de la politique d'attractivité du territoire	22
Fiche action n° 1-2 Maillage du territoire en exercice coordonné	24
Fiche action n° 1-3 Déploiement de la télémédecine dans les exercices coordonnés et les structures médico-sociales	26
<b><i>AXE 2 : Parcours des personnes dépendantes, âgées et/ou en situation de handicap</i></b>	<b>28</b>
Fiche action n° 2-1 Informations auprès des élus du territoire sur les dispositifs d'accompagnement des personnes	28
Fiche action n° 2-2 Formations communes avec les structures médico-sociales	30
Fiche action n° 2-3 Structuration d'une politique d'aide aux aidants	32
<b><i>AXE 3 : Parcours jeunes</i></b>	<b>35</b>
Fiche action n° 3-1 Formation d'encadrants aux compétences psychosociales	35
Fiche action n° 3-2 Prévention harcèlement et usage du numérique	37
Fiche action n° 3-3 Création d'un réseau local autour de la jeunesse	39
<b><i>AXE 4 : Prévention, dépistage et accès aux soins</i></b>	<b>41</b>
Fiche action n° 4-1 Collectivités, entreprises et administrations promotrices de santé	41
Fiche action n° 4-2 Mobilisation pour les campagnes de dépistage organisé des cancers et du diabète	43
Fiche action n° 4-3 Rencontres interprofessionnelles autour de la problématique précarité	45
Fiche action n° 4-4 Une offre de mobilité variée pour les personnes fragiles	47
<b><i>AXE 5 : Santé-environnement</i></b>	<b>49</b>
Fiche action n° 5.1 Projet de territoire sur la qualité de l'eau	49
Fiche action n° 5.2 Lutte contre l'ambrosie et prévention de sa prolifération	51
<b><i>AXE 6 : Coordination, animation et évaluation</i></b>	<b>53</b>
Fiche action n°6.1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du contrat local de santé	53
Fiche action n°6.2 Évaluer le contrat local de santé	55
Fiche action n°6.3 Communication santé	57
<b>ANNEXE 2 : GLOSSAIRE</b>	<b>59</b>



## Annexe 1 : Fiches actions

### AXE 1 : ORGANISATION DES SOINS DE PROXIMITÉ

#### Fiche action n° 1.1

#### Renforcement de la politique d'attractivité du territoire

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Le territoire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre fait face à un constat inquiétant concernant l'offre de soins. Le territoire, dépourvu de centre hospitalier de proximité, souffre d'une faible densité de médecins généralistes (6,2 pour 10 000 habitants) comparativement au département (7,4) ou à la région (8.8) qui risque de s'accroître avec le départ programmé de plusieurs praticiens à la retraite. Les chirurgiens-dentistes et les pharmaciens connaissent les mêmes difficultés.</p> <p>Les mesures incitatives mises en œuvre par l'Etat et les collectivités locales afin de convaincre les jeunes médecins de s'établir en milieu rural et en zones déficitaires nécessitent d'être intégrées à une politique d'attractivité du territoire plus globale afin de motiver des installations en milieu rural. En effet, les jeunes praticiens aspirent de moins en moins à l'exercice libéral isolé et souhaitent bénéficier de conditions d'exercice facilitées avec moins de contraintes administratives et un cadre de vie offrant des infrastructures suffisantes pour leur vie personnelle.</p> <p>Afin de valoriser le métier de médecin généraliste en milieu rural, et par là même l'image du territoire, il est indispensable de consolider la dynamique d'accueil d'étudiants stagiaires et de promouvoir et valoriser la maîtrise de stage, en s'appuyant notamment sur les 5 maîtres de stages en médecine générale en Puisaye-Forterre. Les stages sont l'occasion de découvrir les atouts d'un territoire, de favoriser un ancrage dans la vie locale et de se projeter dans une identité professionnelle.</p> <p>Les élus de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre ont choisi d'intervenir sur plusieurs champs afin de s'engager dans une stratégie territoriale de prospection et d'accueil de professionnels aux côtés de l'ARS.</p>
<b>Objectif général</b>	<b>Créer des conditions d'accueil et d'attractivité pour les étudiants en santé, les professionnels de santé et leurs conjoints afin de compenser les cessations d'activité et de renforcer l'offre de soins</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réfléchir collectivement à des solutions pour attirer de nouveaux médecins généralistes et chirurgiens-dentistes,</li><li>• Favoriser l'accueil et l'installation des étudiants et professionnels de santé sur le territoire,</li><li>• Promouvoir les possibilités d'installation et les atouts du territoire.</li></ul>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>La Communauté de communes s'engage dans une démarche proactive pour créer des vocations dans la santé et fidéliser les futurs jeunes professionnels de santé du territoire, par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Promotion de la fonction de maître de stage en particulier auprès des universités parisiennes,</li><li>• Incitation des lycéens à s'orienter vers les métiers de la santé,</li><li>• Incitation des étudiants en santé du territoire à s'y installer,</li><li>• Développement d'une politique d'accueil des étudiants en santé : organisation de moments de convivialité entre les étudiants et les professionnels du territoire, développement et promotion des mesures incitatives à l'installation notamment via la mise à disposition des logements,</li><li>• Développement d'une politique de promotion du territoire : participation à des salons, création d'une plaquette de présentation du territoire en collaboration avec le service communication de la collectivité et les partenaires,</li></ul>

	<p>Dans le cadre de son guichet unique pour l'accueil des professionnels de santé, l'ARS intervient à plusieurs niveaux en collaboration avec la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication de la plaquette de promotion du territoire auprès des étudiants et des professionnels de santé, sous format papier et via internet, au sein des universités de médecine, hôpitaux, instituts de formation paramédicale, auprès des maîtres de stage, etc.</li> <li>• Accueil et accompagnement personnalisé des internes, étudiants et professionnels de santé et information sur les dispositifs d'aide existants et les mesures d'incitation à l'installation sur le territoire.</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action</b> : CCPF et ARS</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : Professionnels de santé du territoire, Faculté de médecine des régions Bourgogne Franche-Comté et Ile-de-France, CPAM, MSA, Conseil régional, Conseil départemental de l'Yonne, Conseil départemental de la Nièvre, Conseils de l'ordre, URPS, Office de tourisme.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : Habitants, professionnels de santé du territoire et étudiants.</p> <p><b>Territoire concerné</b> : CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Installation de nouveaux professionnels de santé afin d'assurer la continuité de la prise en charge sanitaire sur le territoire.</p> <p>Augmentation du nombre de maîtres de stage et de stagiaires accueillis, en particulier venus de région parisienne.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : -</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : -</p> <p><b>Cofinancements</b> : CCPF/Conseil régional pour l'animation renforçant l'accueil spécifique des professionnels de santé (sessions d'accueil avec l'aide Conseil régional 5000€/an à hauteur de 50 % du coût)</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de maîtres de stage,</li> <li>2. Nombre d'étudiants accueillis,</li> <li>3. Nombre de sessions d'accueil organisées,</li> <li>4. Nombre d'actions de promotion du territoire,</li> <li>5. Nombre de professionnels installés sur le territoire depuis la signature du CLS.</li> </ol> <p><b>Valeur initiale</b> : 0</p> <p><b>Fréquence de mesure</b> : annuelle</p> <p><b>Source</b> : CCPF et structures accueillants des stagiaires</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : AS et ATS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : Organiser une offre de santé de proximité coordonnée et centrée autour de l'utilisateur et en garantir l'égal accès pour tous.</p> <p><b>Lien parcours</b> : -</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : Plan d'Accès aux Soins - Politique régionale d'installation des professionnels de santé sur les territoires fragiles (RHSS)</p>

## AXE 1 : SOINS DE PROXIMITÉ

### Fiche action n° 1.2 Maillage du territoire en exercice coordonné

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Le territoire de Puisaye-Forterre est confronté à un problème de démographie médicale qui va s'intensifier dans les prochaines années avec le départ en retraite programmé de plusieurs professionnels de santé. La situation est particulièrement préoccupante pour les médecins généralistes dont 43,5 % ont plus de 60 ans.</p> <p>La baisse de l'attractivité de l'exercice libéral isolé dans la jeune génération se combine avec la question de l'attractivité territoriale et accentue le problème de la démographie des professionnels de santé. Cette transformation de l'exercice libéral met en lumière l'importance des conditions de travail dans le choix d'installation.</p> <p>Les jeunes professionnels de santé sollicitent désormais un exercice regroupé, des coopérations interprofessionnelles, une intégration dans des réseaux de santé, des délégations de tâches, la possibilité d'organiser son temps de travail et des temps de garde à plusieurs pour plus de souplesse.</p> <p>Par ailleurs, le vieillissement de la population entraîne une prévalence croissante des maladies chroniques et des polyopathologies, ce qui accentue la nécessité de renforcer la pluridisciplinarité et la coordination des prises en charge pour améliorer les parcours de soins.</p> <p>Depuis 2017, l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) établi par l'Assurance Maladie permet de financer durablement les structures pluri professionnelles et ainsi de valoriser l'exercice coordonné et de faciliter la mise en œuvre des projets de santé.</p> <p>A ce jour, le territoire compte quatre maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) à Saint-Amand-en-Puisaye (2003), à Saint-Sauveur-en-Puisaye (2012), à Bléneau (2018) et à Courson-les-Carières (2018) en multisite avec Ouanne, Chevannes et Vincelles.</p> <p>Afin de compléter le maillage en exercice coordonné au nord du territoire, une association de professionnels de santé s'est constituée, l'Association des professionnels de santé du canton Cœur de Puisaye. L'ARS accompagne l'émergence et la structuration des exercices coordonnés sous toutes leurs formes, notamment dans la conception de leur projet de santé.</p> <p>L'ambition de cette action est de favoriser l'émergence, à terme, d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).</p>
<b>Objectif général</b>	<b>Renforcer l'accès aux soins de premier recours en accompagnant les professionnels dans leurs démarches d'exercice coordonné</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faire émerger de nouveaux projets d'exercice coordonnés,</li><li>• Accompagner la conception des projets de santé,</li><li>• Faire aboutir les projets immobiliers portés par un projet de santé validé,</li><li>• Aider les structures dans leur nouvel exercice (recruter une coordinatrice, partager un même système d'information entre les professionnels de santé, mise en œuvre d'action de santé publique, etc.),</li><li>• Guider les structures vers un financement conventionnel (se constituer en SISA),</li><li>• Consolider les structures existantes.</li></ul>

<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b> L'ARS et la CCPF accompagnent les projets de regroupement de professionnels de santé comme les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) ou les équipes de soins primaires (ESP). Elles interviennent de concert dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accompagnement des professionnels dans leurs réflexions autour de <b>nouveaux projets</b> ce qui nécessite d'être identifié comme acteur ressource pour développer un accompagnement individualisé,</li> <li>• Le soutien aux <b>projets en cours de réalisation</b> : coanimation des réunions, mise en lien avec les acteurs, aide au projet de santé,</li> <li>• Le renforcement des <b>structures existantes</b> : développer des actions de prévention, des formations, des dispositifs (Asalée), etc.</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action :</b> CCPF et ARS <b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> professionnels de santé, MSAS, MSA, CPAM, l'Association des professionnels de santé du canton Cœur de Puisaye <b>Population bénéficiaire :</b> Habitants et professionnels de santé du territoire <b>Territoire concerné :</b> CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	Maillage du territoire en exercice coordonné
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet de santé : -</b> Aide ARS à la rédaction du projet de santé (selon projet), aide juridique pour passage en SISA (2 500€ maximum), démarrage de la coordination (15 000€ maximum), système d'information partagé (10 000€ maximum pour les paramédicaux, financement forfait structure de l'Assurance maladie pour les médecins libéraux)</p> <p><b>Financement du fonctionnement de la structure :</b> Mise en place d'un dispositif d'avance de trésorerie remboursable : ARS (CPOM FEMASCO) Financement de la coordination par l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) : Assurance maladie</p> <p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet immobilier : -</b> <b>Cofinancements :</b> CCPF, communes, Conseil régional, Conseil départemental de l'Yonne, Etat, Europe</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de projets de santé validés,</li> <li>2. Taux de médecins généralistes intégrés à un exercice coordonné.</li> </ol> <p><b>Valeur initiale :</b> 0 <b>Fréquence de mesure :</b> annuelle <b>Source :</b> CCPF et ARS <b>Responsable du suivi :</b> AS et ATS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Organiser une offre de santé de proximité, coordonnée, centrée autour de l'utilisateur et en garantir l'égal accès pour tous. <b>Lien parcours :</b> - <b>Autre plan/programme/politique :</b> Plan d'accès aux soins</p>

## AXE 1 : SOINS DE PROXIMITÉ

### Fiche action n° 1.3 Déploiement de la télémédecine dans les exercices coordonnés et les structures médicosociales

<b>Éléments de contexte</b>	<p>La Communauté de communes de Puisaye-Forterre fait face à un besoin croissant de professionnels de santé et la démographie médicale des médecins généralistes est particulièrement préoccupante à court comme à moyen terme.</p> <p>D'autre part la multipolarité du territoire et l'absence d'établissement hospitalier engendrent des difficultés d'accès aux soins ou de prises en charge suivies d'une partie de la population en situation d'isolement, de précarité ou de mobilité réduite.</p> <p>Enfin, les territoires ruraux doivent composer avec un déficit d'image qu'ils peuvent infléchir en travaillant à la modernisation progressive des pratiques socio-économiques locales. La télémédecine est un volet de cette démarche qui sera menée conjointement à la généralisation du haut-débit sur le territoire.</p> <p>Pionnière en la matière, la MSP de Saint-Amand-en-Puisaye est déjà utilisatrice en dermatologie et gériatrie. L'appel à projet télémédecine 2017 de l'ARS BFC visant les MSP a permis d'équiper Saint-Sauveur-en-Puisaye (dermatologie, cardiologie), Saint-Amand-en-Puisaye (cardiologie, apnée du sommeil) et Bléneau (dermatologie, gynécologie).</p>
<b>Objectif général</b>	<b>Renforcer l'accès aux soins, notamment de second recours, par la télémédecine</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Déployer et développer l'usage de la télémédecine au sein des maisons de santé et des structures médico-sociales du territoire,</li><li>• Améliorer la qualité et la rapidité de prise en charge des patients (réactivité en cas d'urgence, réduction des délais d'attente pour les diagnostics de spécialistes, coordination des soins,...),</li><li>• Eviter les déplacements aux patients (population vieillissante ou précaire) et aux professionnels de santé dans une logique d'optimisation du temps médical (médecins spécialistes par exemple),</li><li>• Sécuriser le parcours des patients.</li></ul>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Afin de déployer la télémédecine sur le territoire, l'ARS et la CCPF s'associent pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• promouvoir la télémédecine auprès des professionnels de santé du territoire par des réunions d'informations,</li><li>• communiquer auprès des professionnels et des structures sanitaires et médico-sociales sur les appels à projet (AAP) : AAP ARS pour les MSP en 2017, AAP pour les EHPAD en 2018 et AAP pour les structures accueillant des personnes en situation de handicap en 2019,</li><li>• accompagner les professionnels de santé dans la construction de leur projet de télémédecine,</li><li>• faire émerger et soutenir les projets novateurs, comme la téléconsultation en pharmacie ou les « infirmières en télémédecine » pouvant se rendre auprès des patients.</li></ul> <p><b>Porteur de l'action :</b> ARS</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> CCPF, GCS E-santé, professionnels de santé médicaux et paramédicaux, structures sanitaires et médico-sociales</p>

	<p><b>Population bénéficiaire</b> : Les professionnels de santé exerçant en maison de santé et en structures médico-sociales ainsi que la patientèle concernée.</p> <p><b>Territoire concerné</b> : CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la couverture médicale spécialisée sur le territoire,</li> <li>• Diminution des temps moyens de prise en charge,</li> <li>• Amélioration du suivi des patients et de la réactivité d'intervention,</li> <li>• Régulation locale des besoins de prise en charge d'urgence,</li> <li>• Généralisation de la pratique pluri-professionnelle.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2019-2021
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : Selon appel à projet ARS</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : Selon appel à projet</p> <p><b>Cofinancements</b> : Selon appel à projet</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de structures d'exercice coordonné équipées en télémédecine,</li> <li>2. Nombre d'EHPAD équipés,</li> <li>3. Nombre de structures pour personnes en situation de handicap équipées,</li> <li>4. Nombres d'actes réalisés.</li> </ol> <p><b>Valeur initiale</b> : 0</p> <p><b>Fréquence de mesure</b> : Annuelle</p> <p><b>Source</b> : ARS et structures</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : ATS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : Garantir la pertinence des soins, la performance et la qualité du système de santé, encourager l'innovation</p> <p><b>Lien parcours</b> : -</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : Programme régional télémédecine, Plan d'accès aux soins</p>

**Fiche action n° 2.1**

**Informations auprès des élus du territoire sur les dispositifs d'accompagnement des personnes**

<p><b>Éléments de contexte</b></p>	<p>Le diagnostic de la Conférence des financeurs départementale met en exergue plusieurs éléments spécifiques à la Puisaye-Forterre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la difficulté à identifier et à repérer les personnes âgées fragiles,</li> <li>- une demande forte de maintien à domicile,</li> <li>- un score de fragilité socio-économique des plus de 55 ans important,</li> <li>- de nombreuses personnes âgées isolées (38 % des plus de 75 ans) en demande de lieux pour des activités, des relations sociales et des réponses à leurs problématiques.</li> </ul> <p>Ce constat invite à développer la capacité à agir des élus susceptibles d'intervenir auprès des personnes fragiles. Ces derniers font régulièrement état de leur méconnaissance des dispositifs et des ressources pour aider et accompagner les personnes vulnérables. Ils souhaitent bénéficier d'informations et d'outils afin d'accompagner au mieux les personnes fragiles dans leurs besoins quotidiens ou face à une difficulté ponctuelle.</p>
<p><b>Objectif général</b></p>	<p><b>Mobiliser et former les élus sur les questions de santé, en particulier concernant les personnes vulnérables</b></p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les acteurs locaux sur les dispositifs d'accompagnement et les ressources existants pour les personnes dépendantes, âgées ou en situation de handicap,</li> <li>• Proposer des outils aux élus permettant d'orienter les personnes dans le besoin.</li> </ul>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Des sessions d'information sont proposées aux élus dans le cadre des entretiens de Champignelles sur les outils et dispositifs d'accompagnement des personnes fragiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• connaissance des dispositifs : MAIA, PTA, Réponse accompagnée pour tous, Plateforme de répit Oasis,</li> <li>• connaissance des possibilités d'accueil temporaire (via trajectoire).</li> </ul> <p>Ces sessions d'informations sont l'occasion de faire émerger les besoins des élus sur les problématiques de santé et de proposer un plan de formation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aider les maires à venir en aide aux personnes isolées,</li> <li>• réagir aux situations d'urgence (hospitalisation sous contrainte, problématique santé mentale),</li> <li>• créer un socle commun de connaissance sur les enjeux de la santé publique (formation ARS et institut Renaudot).</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action :</b> CCPF</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Association Entretiens de Champignelles, ARS, institut Renaudot, MAIA, CHSY, GIPS, MDPH, structures sanitaires et médico-sociales</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Elus du territoire et secrétaires de mairie</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CCPF</p>

<b>Résultats attendus</b>	Mobilisation des élus sur les questions de santé et de vulnérabilité Fluidification du parcours des personnes fragiles et/ou isolée
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2019-2020
<b>Financement</b>	<b>Estimation du montant prévisionnel global du projet : -</b> <b>Taux d'intervention ARS : -</b> <b>Cofinancements</b> : CCPF ou communes pour prêt de salles
<b>Indicateurs</b>	<b>Description :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pourcentage d'élus ayant bénéficié d'une information dans le cadre des entretiens de Champignelles</li> <li>2. Nombre d'élus ayant bénéficié de la formation Renaudot</li> </ol> <p><b>Valeur initiale</b> : 0 <b>Fréquence de mesure</b> : Annuelle <b>Source</b> : CCPF <b>Responsable du suivi</b> : AS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<b>Priorités stratégiques PRS</b> : Favoriser l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées dans le respect des choix de vie de chacun <b>Lien parcours</b> : Personnes âgées, handicap, santé mentale et psychiatrie <b>Autre plan/programme/politique</b> : Réponse accompagnée pour tous, Stratégie nationale pour soutenir et accompagner les aidants de personnes en situations de handicap

## AXE 2 : PERSONNES DÉPENDANTES, AGEES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

### Fiche action n° 2.2

#### Formations communes avec les structures médicosociales

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Les acteurs de terrain font régulièrement état d'un besoin de formation concernant la prise en charge de personnes à besoins spécifiques.</p> <p>Ce besoin est particulièrement ressenti par les aides à domicile qui souhaitent se professionnaliser pour une plus grande attractivité de leur métier et une meilleure reconnaissance de leur rôle. La formation au repérage et la prévention des situations de fragilité et d'entrée dans la dépendance semble prioritaire.</p> <p>Les professionnels de santé font également état d'un besoin de formation sur la prise en charge du handicap dont les situations des personnes sont très diverses.</p> <p>Enfin, le parcours des enfants en situation de handicap gagnerait en fluidité si les professionnels de l'éducation avaient une meilleure connaissance des problématiques liées au handicap et étaient formés à leur repérage précoce. Ainsi, la Convention rectorats-ARS, dont un plan d'action départemental découle, a pris en compte cette problématique en proposant des formations croisées entre le personnel de l'Education nationale, le personnel du médico-social (IME/SESSAD), la PMI et le CAMSP pour renforcer l'approche et la culture pluri professionnelle</p> <p>Pour répondre à ces besoins, les structures médico-sociales peuvent proposer d'ouvrir leur plan de formation à d'autres professionnels.</p>
<b>Objectif général</b>	<b>Proposer des formations communes pour une meilleure interconnaissance des professionnels du territoire</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fluidifier les parcours des PA/PH par la formation des professionnels,</li> <li>• Renforcer la culture pluri professionnelle.</li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Ouverture des plans de formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des EHPAD (GEPY) aux intervenants à domicile (UNA/SSIAD) ;</li> <li>• Des structures pour personnes en situation de handicap (EPNAK, Association Charles de Foucault) aux professionnels de santé ;</li> <li>• Des structures d'accueil et de prises en charge des enfants en situation de handicap (IME, SESSAD, PMI, CAMSP) au personnel de personnel de l'Education nationale.</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action :</b> Organismes formateurs</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> CCPF, CD, GEPY, EPNAK, Association Charles de Foucault, EN ASH, PMI, CAMSP, CH Auxerre</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Professionnels en contact avec des personnes âgées ou en situation de handicap</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Professionnalisation des aides à domicile.</p> <p>Amélioration du parcours de soins des personnes en situation de handicap.</p> <p>Amélioration de l'inclusion des élèves en situation de handicap.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2019-2020

<b>Financement</b>	<b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Selon organisme formateur <b>Taux d'intervention ARS :</b> - <b>Cofinancements :</b> -
<b>Indicateurs</b>	<b>Description :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'aides à domicile bénéficiant d'une formation commune avec un EHPAD,</li> <li>2. Nombre de professionnels de santé bénéficiant d'une formation commune avec un EPMS,</li> <li>3. Nombre de personnels de l'Education nationale bénéficiant d'une formation croisée avec les structures spécialisées pour les enfants en situation de handicap.</li> </ol> <b>Valeur initiale :</b> 0 <b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle <b>Source :</b> Organismes formateurs <b>Responsable du suivi :</b> Organismes formateurs
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<b>Priorités stratégiques PRS :</b> Favoriser l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées dans le respect des choix de vie de chacun <b>Lien parcours :</b> Personnes âgées, handicap, Santé mentale et psychiatrie <b>Autre plan/programme/politique :</b> Réponse accompagnée pour tous, Convention rectorats-ARS

**Fiche action n° 2-3  
Structuration d'une politique d'aide aux aidants**

<b>Éléments de contexte</b>	<p>De nombreuses personnes accompagnent au quotidien un proche dépendant, un conjoint, un parent âgé, qui ne peut plus effectuer de manière autonome les actes essentiels de la vie courante. L'accompagnement d'un proche malade ou en perte d'autonomie peut être une expérience extrêmement gratifiante, mais il représente également une période de vulnérabilité pour la santé de l'aidant. Sous-estimant eux-mêmes l'importance de leur action, les aidants ont tendance à s'isoler, à ne pas parvenir à déléguer, à ne pas s'octroyer de répit.</p> <p>A ce jour, le territoire n'est doté que d'une offre de répit pour les aidants de personnes atteinte d'Alzheimer, la Résidence Gandrille en Bel Air (Saint-Sauveur-en-Puisaye) et la Résidence du Moulin de l'Arche (Saint-Fargeau) ayant répondu à un appel à candidatures de l'ARS en 2018 qui s'inscrit dans le cadre de la mesure 50 du plan maladies neurodégénératives 2014-2019. Elles ont été retenues conjointement pour couvrir plusieurs cantons. Le projet appelé "Pause-Café des Aidants" vise à proposer "un temps de rencontre mensuel entre les professionnels des établissements et les aidants, sans la présence des personnes âgées aidées." Les deux établissements se proposent d'accompagner ces personnes âgées, si besoin.</p> <p>La Puisaye-Forterre ayant une forte proportion de personnes âgées avec pour corollaire une demande croissante d'aide de la part des aidants de plus en plus nombreux, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre souhaite renforcer l'offre de soutien aux aidants sur le territoire en déployant 2 dispositifs distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Comité départemental olympique et sportif de l'Yonne (CDOS) apporte une offre d'activité physique et de répit aux aidants et aux aidés de tout type,</li> <li>• Le RSMY est agréé par l'association française des aidants et peut offrir, à ce titre, des formations aux proches aidants ainsi que des cafés des aidants®.</li> </ul>
<b>Objectif général</b>	<b>Structurer l'offre de soutien aux aidants en proposant des temps de répit, d'échanges et de formation</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des temps et des lieux de prise en charge de l'aidé et pour l'aidant afin de prévenir le risque d'épuisement de l'aidant,</li> <li>• Mettre en place un café des aidants® et une formation permettant aux aidants de :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser ce que représente pour soi la relation au proche,</li> <li>- se questionner et analyser les situations vécues dans la relation au proche,</li> <li>- repérer ce qui pose difficulté,</li> <li>- identifier les leviers et les freins à leurs situations,</li> <li>- mieux connaître les ressources existantes près de chez soi,</li> <li>- développer la capacité à agir.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p><b>1. Proposition de temps de répit</b></p> <p>Déployer le programme <b>Activ'santé 89</b> confié au Comité départemental olympique et sportif de l'Yonne en proposant de l'activité physique pour aidant et aidé (ou du temps de répit). Les communes et la CCPF s'organisent pour mettre à disposition 2 salles distinctes mais proches l'une de l'autre. Les communes, les CCPF et les UNA font la promotion de cette offre auprès de leur population.</p>

	<p>D'autres temps de répit sont à l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement du dispositif plateforme de répit Oasis sur le territoire,</li> <li>• Former et financer les aides à domicile pour proposer du temps de répit aux aidants,</li> <li>• Réflexion sur le « baluchonnage » dans le cadre du plan Alzheimer, pour les équipes qui se rendent à domicile.</li> </ul> <p><b>2. Proposition de temps de formation</b></p> <p><b>Formation des Aidants</b> par le RSMY de 6 modules de 3h chacun, animé par une psychologue, sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quand la maladie, le handicap s'imisce dans la relation au proche</li> <li>• Etre aidant : une posture, des besoins, des attentes et des limites</li> <li>• La relation au quotidien avec son proche</li> <li>• Trouver sa place avec les professionnels</li> <li>• Comment s'y prendre avec son proche pour les gestes de la vie quotidienne ?</li> <li>• Comment concilier sa vie d'aidant avec sa vie personnelle et sociale ?</li> </ul> <p><b>3. Proposition de temps d'échange</b></p> <p><b>Café des aidants®</b> : rencontres mensuelles co-animées par un travailleur social et un psychologue ayant une expertise sur la question des aidants. À chaque rencontre, une thématique est proposée pour amorcer des échanges autour de son vécu d'aidant, dans un cadre convivial. Mise à disposition de kits de communication (flyers, affiches, Powerpoint, vidéos).</p> <p><b>Groupes de paroles</b> : promotion de la "Pause-Café des Aidants" à destination des aidants de personnes souffrant de maladies neurodégénératives et réflexion sur la possibilité de créer de nouveaux groupes de parole thématiques.</p> <p>En complément de ces actions, la CCPF facilite l'orientation des aidants vers une solution de répit pour l'aidé et éventuellement veille au moyen transport pour s'assurer d'une bonne participation et donc de l'efficacité de l'action.</p> <p><b>Porteur de l'action</b> : CDOS, RSMY, CCPF</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : communes, SSIAD, UNA, EHPAD, CCAS, associations sportives (pour 2 éducateurs formés au sport santé), MSA (programme "Parcours de santé des aidants"), UNAFAM, plateforme de répit Oasis, France Alzheimer 89.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : Proches aidants et aidés</p> <p><b>Territoire concerné</b> : CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Bénéfice pour la santé physique et mentale des bénéficiaires de l'action, diminution du stress voire de l'épuisement, valorisation de l'autonomie du proche aidé.</p> <p>Mise en réseau de personnes vivant les mêmes problématiques et rupture d'isolement.</p> <p>Meilleure compréhension de la position d'aidant, acceptation de l'aide extérieure, apaisement du sentiment de culpabilité.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2019-2020
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : CDOS (Conférence des financeurs), RSMY, association française des aidants</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : -</p> <p><b>Cofinancements</b> : CCPF ou commune pour prêt de salles</p>

<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de couples aidants/aidés pris en charge sur au moins une séance en sport adapté</li> <li>2. Nombre de personnes différentes présentes au café des aidants®,</li> <li>3. Taux de satisfaction des personnes inscrites à la formation des aidants</li> </ol> <p><b>Valeur initiale :</b> 0</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> CDOS/RSMY</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> CDOS/RSMY</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Favoriser l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées dans le respect des choix de vie de chacun</p> <p><b>Lien parcours :</b> Personnes âgées, Santé mentale et psychiatrie, handicap</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Réponse accompagnée pour tous, stratégie nationale pour soutenir et accompagner les aidants de personnes en situations de handicap.</p>

## AXE 3 : PARCOURS JEUNES

### Fiche action n° 3.1

#### Formation d'encadrants aux compétences psychosociales

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Les acteurs de terrain remarquent une forte prévalence des conduites à risque chez les adolescents du territoire et sollicitent une sensibilisation de ces derniers à l'adoption de comportements favorables à la santé par le biais des compétences psychosociales (CPS). Cette sensibilisation doit s'inscrire dans une démarche globale d'identification des déterminants de ces conduites à risque et de réflexion sur l'influence que peuvent avoir les compétences psychosociales sur ces facteurs.</p> <p>Par ailleurs, de plus en plus d'établissements scolaires souhaitent développer des projets cherchant à renforcer les compétences des jeunes, dès le plus jeune âge, leur permettant de faire face à la pression sociale, aux échecs, au stress et de faire des choix réfléchis. Pour toucher le public jeune, et diminuer les consommations de substances addictives auprès des adolescents, il convient de sensibiliser et de former les acteurs de terrain à ces compétences pour leur permettre de les mettre en œuvre dans leur établissement.</p> <p>Dans le cadre de la convention cadre Rectorats-ARS signée le 7 novembre 2016 et de sa déclinaison départementale sous forme d'un Plan d'action santé en milieu scolaire 89, deux actions viennent soutenir cette démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Proposition de séquences de formations sur les CPS en lien avec le parcours éducatif de santé (PES) par l'IREPS dans le cadre des formations initiales et continues des enseignants du premier degré.</li><li>• Formation et sensibilisation des inspecteurs et conseillers pédagogiques aux CPS en lien avec le Pass Santé Jeunes et le Pass Santé Pro</li></ul>
<b>Objectif général</b>	<b>Développer les formations sur les compétences psychosociales à destination des encadrants d'enfants et d'adolescents afin de consolider leurs connaissances et leur permettre d'intégrer ces savoirs dans leurs pratiques quotidiennes</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Former aux compétences psychosociales les enseignants et professionnels de structures accueillant des enfants et/ou adolescents,</li><li>• Mettre en œuvre des programmes d'actions sur les compétences psychosociales à destination des jeunes dans les établissements ou structures accueillant des enfants et/ou adolescents.</li></ul>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Dans le cadre du plan d'action départemental santé en milieu scolaire de la convention cadre rectorats-ARS, cette action pourrait se décliner, au travers du Pass santé jeunes et du Pass santé pro, <b>sous l'égide du RRAPPS</b> (réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé), sous deux aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Formation des enseignants aux CPS (intégrée au plan de formation départemental ou de circonscription de l'Éducation nationale),</li><li>• Sensibilisation des personnels de l'éducation nationale à l'intérêt et aux bénéfices du développement des CPS dès le plus jeune âge en vue d'une programmation dans les projets d'école et d'établissement. Des accompagnements seront proposés dans les établissements scolaires pour mobiliser une équipe afin de développer un plan d'actions sur l'année.</li></ul>

	<p>L'action pourra possiblement être ouverte à d'autres professionnels encadrant des jeunes.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> IREPS ou autre opérateur dans le cadre des référentiels (par exemple ANPAA sur le référentiel addictologie).</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> EN, périscolaire, petite enfance, associations sportives, centres de loisirs</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Professionnels encadrant des enfants ou des adolescents</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Utilisation par les acteurs de l'éducation nationale des CPS dans leur pratique quotidienne.</p> <p>Programmation d'actions visant à développer les CPS des élèves ou des jeunes accueillis en structures.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2019-2020
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> CPOM IREPS ou autre opérateur sous CPOM</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> -</p> <p><b>Cofinancements :</b> -</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'heures de formation dispensées,</li> <li>2. Nombre de professionnels participant aux formations,</li> <li>3. Nombre de personnels de l'EN sensibilisé aux CPS,</li> <li>4. Nombre de projets d'école ou d'établissement intégrant les CPS.</li> </ol> <p><b>Valeur initiale :</b> 0</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> EN, IREPS</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> EN, IREPS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé</p> <p><b>Lien parcours :</b> Développement de l'enfant, adolescents et jeunes adultes</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Convention cadre Rectorats-ARS BFC</p>

## AXE 3 : PARCOURS JEUNES

### Fiche action n° 3.2

#### Prévention contre le harcèlement et usage numérique

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Le comité territorial du Pass santé jeunes sur le territoire de Puisaye Forterre a fait ressortir à plusieurs reprises la problématique du harcèlement scolaire notamment par l'usage du numérique. Les acteurs locaux ont souhaité développer un programme de prévention à destination des jeunes et sur la problématique des écrans et du harcèlement.</p> <p>Sur le territoire, la Brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) organise déjà des réunions d'information sur les addictions et propose d'aborder les thèmes du harcèlement et de l'usage des réseaux sociaux en milieu scolaire à destination des jeunes et des parents.</p>
<b>Objectif général</b>	<b>Sensibiliser les adolescents et les adultes afin de leur apporter des réponses adaptées aux situations de harcèlement et à l'usage raisonné des outils numériques, en particulier des réseaux sociaux</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer des actions de prévention à destination des élèves sur le numérique et le harcèlement,</li> <li>• Proposer des conférences à destination des parents et professionnels de l'éducation sur ces mêmes thématiques.</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Deux types d'actions proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action de prévention à destination des élèves : « le bon usage du numérique » et « le harcèlement ».</li> <li>• Conférences à destination des parents et professionnels de l'éducation sur ces mêmes thématiques.</li> </ul> <p>Actions proposées en coopération avec le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) du réseau CANOPE.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> Etablissements scolaires</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> BPDJ, EN, santé scolaire, mission locale, réseau CANOPE</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Elèves des collèges et lycées, parents et personnels de l'EN</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	Meilleure réponse apportée aux problèmes du harcèlement, notamment par le biais des réseaux sociaux
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2019-2020
<b>Financement</b>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : -</p> <p>Taux d'intervention ARS : -</p> <p>Cofinancements : -</p>

<b>Indicateurs</b>	<b>Description :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'élèves sensibilisés</li> <li>2. Nombre d'adultes sensibilisés</li> <li>3. Nombre d'établissements mobilisés</li> </ol> <p> <b>Valeur initiale :</b> 0  <b>Fréquence de mesure :</b> annuelle  <b>Source :</b> BPDJ  <b>Responsable du suivi :</b> BPDJ </p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p> <b>Priorités stratégiques PRS :</b> Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé </p> <p> <b>Lien parcours :</b> Développement de l'enfant, adolescent et jeunes adultes </p> <p> <b>Autre plan/programme/politique :</b> Convention cadre Rectorats-ARS BFC </p>

## AXE 3 : PARCOURS JEUNES

### Fiche action n° 3.3

#### Création d'un réseau local autour de la jeunesse

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Dans le cadre du renouvellement du CLS, le groupe de travail sur le parcours jeunes a fait ressortir la nécessité d'une meilleure coordination des acteurs pour des parcours plus fluides et des prises en charge précoces des jeunes, notamment entre la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), l'Education Nationale et les professionnels de santé. Le groupe s'interrogeait également sur la manière d'apporter une réponse coordonnée aux enfants présentant des troubles du développement ou aux jeunes en situation complexe.</p> <p>Partant de la mise en réseau d'un grand nombre d'acteurs concernés par la jeunesse dans le cadre du Pass santé jeunes et de l'expérience des groupes de travail enfants-ado dans l'Auxerrois par le RSMY dont certains acteurs du territoire étaient partie prenante, il est donc proposé de créer un réseau local autour de la jeunesse à partir du Comité territorial Pass santé jeunes.</p>
<b>Objectif général</b>	<b>Créer un réseau de professionnels autour de la jeunesse sur le territoire</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'interconnaissance entre les professionnels de l'enfance, les professionnels de santé, les structures médico-sociales et les institutions par l'organisation de temps de rencontre,</li> <li>• Réfléchir collectivement à des solutions sur les problématiques touchant les jeunes.</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Mise en place d'un réseau local autour de la jeunesse, par un élargissement du COTER Pass santé jeunes, afin d'échanger sur les pratiques et de réfléchir autour de la prise en charge des enfants et des adolescents dont la finalité est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'interconnaissance des acteurs,</li> <li>• la communication des outils existants : annuaires, guide PMI, PSJ</li> <li>• l'émergence de projets collectifs type formations communes, groupes de travail, conférence thématique, etc.</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action :</b> RSMY, CCPF</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> IREPS, Education nationale (enseignants du primaire et du secondaire, RASED, santé scolaire, scolarisation adaptée), mission locale, structures médico-sociales (IME de Saint-Fargeau, Association Charles de Foucault), MDPH, professionnels de santé, accueil périscolaire, centres de loisirs, représentants de parents d'élèves, Professionnels petite enfance (Relais assistantes maternelles et crèches), Maison des adolescents, PMI, CAF, MSA, centre social et culturel de Saint-Amand-en-Puisaye.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Les enfants et adolescents de 0 à 18 ans</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Meilleure interconnaissance des acteurs.</p> <p>Amélioration de l'accompagnement des jeunes.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS

<b>Financement</b>	<b>Estimation du montant prévisionnel global du projet : CPOM (RSMY)</b> <b>Taux d'intervention ARS : -</b> <b>Cofinancements : -</b>
<b>Indicateurs</b>	<b>Description :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de réunions du réseau,</li> <li>2. Nombre de personnes mobilisées,</li> <li>3. Nombre de projets collectifs émergents.</li> </ol> <b>Valeur initiale : 0</b> <b>Fréquence de mesure : annuelle</b> <b>Source : CCPF</b> <b>Responsable du suivi : CCPF</b>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<b>Priorités stratégiques PRS :</b> Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé <b>Lien parcours :</b> Développement de l'enfant, adolescent et jeunes adultes <b>Autre plan/programme/politique :</b> Convention cadre Rectorats-ARS BFC

## AXE 4 : PREVENTION, DEPISTAGE ET ACCES AUX SOINS

### Fiche action n° 4.1

#### Collectivités, entreprises et administrations promotrices de santé

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Le diagnostic de l'Observatoire régional de la santé (ORS) pour la deuxième édition du Projet régional de santé de l'Agence régionale de santé Bourgogne Franche-Comté fait apparaître un taux de mortalité prématurée évitable dans la Communauté de communes de Puisaye-Forterre supérieur aux moyennes régionale et nationale sur les données 2009-2013.</p> <p>Cette mortalité serait évitable dans 46 % des cas par une modification des comportements individuels, en particulier une réduction des comportements à risque. Par ailleurs, la prise en charge précoce des personnes par le système de soins permettrait d'éviter plus de 31 % des décès prématurés évitables.</p> <p>Les causes de décès sont essentiellement les maladies cardio-vasculaires et les cancers. La Communauté de communes est marquée par des taux de mortalité liés au tabac, à l'alcool et à la nutrition supérieure aux moyennes régionales et nationales. De même, ce territoire est très touché par les affections de longues durées (ALD), toutes causes confondues, avec, en particulier, une forte prévalence pour les maladies cardio-vasculaires.</p> <p>Au regard de ces indicateurs, les employeurs souhaitent agir sur les déterminants de santé de leurs collaborateurs en promouvant des comportements favorables à la santé par des actions collectives.</p>
<b>Objectif général</b>	<b>Promouvoir les comportements favorables à la santé par l'exemplarité des acteurs publics et privés</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter les collectivités et/ou les entreprises à s'inscrire dans la démarche PNNS (programme national nutrition santé),</li> <li>• Inciter les collectivités et les entreprises à s'inscrire dans l'opération #MoisSansTabac</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Promouvoir les comportements favorables à la santé en faveur des employés des collectivités, entreprises et établissements en s'inscrivant dans le #MoisSansTabac ou la démarche PNNS.</p> <p>Promouvoir le bien-être au travail : mise en œuvre effective d'actions visant à prévenir les risques professionnels et le mal-être au travail, à réduire les accidents et maladies professionnels, à prévenir la pénibilité, l'usure prématurée due au travail et la dégradation de la santé.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> CCPF et collectivités, entreprises et administrations engagées</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Entreprises, Collectivité, établissements scolaires (lycées, collèges), institutions, AIST, ambassadeur #MoisSansTabac, Tab'agir</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Salariés des structures engagées et leurs proches, grand public</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Inscription des employeurs du territoire dans des démarches de promotion de la santé en faveur de leurs employés telles que #MoisSansTabac ou « Programme nutrition</p>

	santé ».
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<b>Estimation du montant prévisionnel global du projet : -</b> <b>Taux d'intervention ARS : -</b> <b>Cofinancements : -</b>
<b>Indicateurs</b>	<b>Description :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'organismes labellisés PNNS,</li> <li>2. Nombre d'organismes participant au #MoisSansTabac,</li> </ol> <b>Valeur initiale : 0</b> <b>Fréquence de mesure : annuelle</b> <b>Source : CCPF</b> <b>Responsable du suivi : AS</b>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<b>Priorités stratégiques PRS :</b> Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé <b>Lien parcours :</b> Nutrition santé, Addictions <b>Autre plan/programme/politique :</b> Programme national de réduction du tabagisme (PNRT), Programme national nutrition santé (PNNS)

## AXE 4 : PREVENTION, DEPISTAGE ET ACCES AUX SOINS

### Fiche action n° 4.2

#### Mobilisation pour les campagnes de dépistage organisé des cancers et du diabète

<b>Éléments de contexte</b>	<p>D'après le diagnostic de l'Observatoire régional de la santé réalisé pour le projet régional de santé 2018-2028, le taux standardisé de mortalité liée au cancer est supérieur aux moyennes nationales et régionales (pour 10 000 hab. Puisaye-Forterre 27, Région 22,7 et France 22,5) alors que le taux de bénéficiaire d'ALD pour cette pathologie est bas (pour 10 000 hab. Puisaye-Forterre entre 290 et 321, région 342,7 et France 337,3) ce qui peut s'expliquer en partie par un déficit de dépistage comme le montre ce même diagnostic, tant pour le cancer colorectal que pour le cancer du sein. La gestion des dépistages organisés est assurée par l'AIDEC, qui rejoindra le Centre régional de coordination des dépistages des cancers BFC en 2019.</p> <p>Le taux standardisé de mortalité liée au diabète (causes initiales et associées) est très élevé sur en Puisaye-Forterre : entre 7,0 et 8,1 pour 10 000 habitants (France : 4,9, Bourgogne Franche-Comté : 5,5). Le taux standardisé de prévalence d'ALD pour diabète en 2014 est également l'un des plus élevés de la région, soit entre 423,6 et 447,0 pour 10 000 habitants (France : 374,4, Bourgogne Franche-Comté : 390,3). L'AFD est un acteur actif en termes de promotion, de prévention et de dépistage du diabète.</p> <p>Afin de sensibiliser la population à la prévention des risques d'apparition de ces maladies et en particulier les inciter à se faire dépister, la CCPF souhaite mobiliser les acteurs du territoire dans les campagnes nationales.</p>
<b>Objectif général</b>	<b>Mobiliser tous les acteurs concernés par le diabète et le cancer et sensibiliser la population à l'intérêt du dépistage</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer le repérage et le dépistage du diabète,</li><li>• Améliorer l'accompagnement des personnes diabétiques,</li><li>• Organiser sur le territoire des actions de prévention sur les déterminants de santé impliqués dans l'apparition du diabète,</li><li>• Organiser des actions de communication lors des campagnes nationales de dépistage organisé des cancers,</li></ul>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Participation des collectivités aux campagnes nationales de dépistage organisé des cancers (sein, colorectal, utérus) et du diabète au travers d'actions de communication sur le territoire.</p> <p>Actions d'information sur les dépistages organisés des cancers (sein, colorectal et col de l'utérus), en lien avec l'AIDEC qui devient le Centre régional de coordination des dépistages des cancers BFC antenne 89.</p> <p>Proposition de campagne de dépistage, d'information et de prévention sur le territoire lors de la journée mondiale du diabète et de la semaine de prévention du diabète :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Tenue de stand de l'AFD BFC avec documentations visant à informer et sensibiliser le public, questionnaire « score FINRISK » pour estimer le risque de diabète de type 2 et éventuellement test de glycémie si facteur de risque élevé,</li><li>- Promouvoir le dépistage du diabète en structures de soins primaires pluri professionnelles pour une coopération entre professionnels de santé,</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des actions de dépistage réalisées par les associations de patient, de l'assurance maladie et autres organisations.</li> </ul> <p>Mise en place d'un groupe de rencontre par un patient-expert AFD pour permettre un accompagnement, une aide relationnelle et une écoute aux personnes diabétiques.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> CCPF</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> AFD BFC, Centre régional de coordination des dépistages des cancers BFC antenne 89 (AIDEC), ARS, Assurance Maladie, FEMASCO, maisons de santé pluriprofessionnelles, professionnels de santé, pharmacies</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Habitants de Puisaye-Forterre</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	Amélioration la connaissance des risques d'apparition du diabète. Amélioration des taux de dépistage des cancers.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> ARS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- convention avec AFD BFC pour organiser la semaine de prévention et la journée mondiale du diabète</li> <li>- CPOM AIDEC puis CPOM du centre régional,</li> </ul> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> -</p> <p><b>Cofinancements :</b> CCPF et structures participantes</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'actions de promotion des dépistages organisés des cancers,</li> <li>2. Nombres d'actions de promotion de la prévention et du dépistage du diabète,</li> <li>3. Nombre de personnes inscrites au groupe de rencontre diabète.</li> </ol> <p><b>Valeur initiale :</b> 0</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> AFD BFC, Centre régional de coordination des dépistages des cancers BFC antenne 89, structures participantes</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> AS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Agir le plus tôt possible sur les facteurs qui influencent la santé</p> <p><b>Lien parcours :</b> Parcours Diabète, Cancer</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> 3e plan cancer</p>

## AXE 4 : PREVENTION, DEPISTAGE ET ACCES AUX SOINS

### Fiche action n° 4.3

#### Rencontres interprofessionnelles autour de la problématique précarité

<b>Éléments de contexte</b>	<p>La situation socioéconomique de la Puisaye-Forterre n'est pas favorable. Près d'un habitant sur six, et plus de 40 % des habitants de 75 ans ou + vivent seuls. Le taux de chômage est similaire à celui observé dans le département (9,1 %, 8,8 % BFC). Une majorité des foyers fiscaux est non imposée. Le taux de pauvreté est marqué sur le secteur de Bléneau, Treigny, Saint-Sauveur-en-Puisaye. Une très forte part de logements est potentiellement indigne. A cela s'ajoutent des difficultés de mobilité combinées à l'éloignement des services.</p> <p>Le score de l'indice composite de disparité territoriale pour la précarité/vulnérabilité est au mieux de 0,29 sachant que le score moyen régional s'établit à 0,51. Les indicateurs utilisés sont : taux de chômage des 15/64 ans, part des habitants sortis du système scolaire peu ou pas diplômés, taux d'allocataires RSA, taux d'assurés CMU-C, part des ménages en situation de précarité énergétique due au logement, taux standardisé de mortalité prématurée évitable, densité de médecins généralistes, APL.</p> <p>Pour favoriser la prise en charge des personnes et faciliter les échanges, les professionnels de ces secteurs ont exprimé le souhait de mieux se connaître et de travailler en transversalité.</p>
<b>Objectif général</b>	<b>Améliorer l'interconnaissance des acteurs afin de mieux repérer et accompagner vers le soin les personnes en situation de précarité.</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connaissance des acteurs et des dispositifs présents sur le territoire,</li> <li>• Améliorer le repérage, l'accueil et l'orientation des personnes.</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Mise en place périodique de rencontres intersectorielles entre le sanitaire et le social en trois temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• présentation de structures,</li> <li>• échanges entre partenaires sur les difficultés éventuelles rencontrées sur le terrain,</li> <li>• émergence de projets collectifs.</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action :</b> CCPF et ARS</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> CD, ensemble des structures et institutions du secteur sanitaire et social, DDCSP, associations caritatives, etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Professionnels des structures sociales et professionnels du secteur sanitaire</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Meilleure interconnaissance des acteurs.</p> <p>Fluidification du parcours des personnes en situation de précarité-vulnérabilité.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>2019-2020</p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> -</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> -</p> <p><b>Cofinancements :</b> -</p>

<b>Indicateurs</b>	<b>Description :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de rencontres interprofessionnelles,</li> <li>2. Nombre de structures présentées.</li> </ol> <b>Valeur initiale :</b> 0 <b>Fréquence de mesure :</b> annuelle <b>Source :</b> CCPF <b>Responsable du suivi :</b> AS
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<b>Priorités stratégiques PRS :</b> Permettre à l'utilisateur d'accéder à une offre de santé de proximité, et coordonnée <b>Lien parcours :</b> Précarité-vulnérabilité <b>Autre plan/programme/politique :</b> Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS)

## AXE 4 : PREVENTION, DEPISTAGE ET ACCES AUX SOINS

### Fiche action n° 4.4

#### Une offre de mobilité variée pour les personnes fragiles

<b>Éléments de contexte</b>	<p>La Puisaye-Forterre est un territoire vieillissant. En effet, plus de 35 % de la population a 60 ans et plus, proportion bien plus élevée que celles observées dans l'Yonne et dans l'ensemble de la région (27 %). De plus, les indicateurs socioéconomiques défavorables entraînent une partie de la population dans le non-recours aux soins, troisième cause de mortalité prématurée évitable.</p> <p>Afin de renforcer la prévention de la perte d'autonomie, en luttant contre l'isolement social et en favorisant l'accès de la population aux services du territoire, la Communauté de communes cofinance avec la région un service de transport des patients vers la maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Amand-en-Puisaye et souhaite que ce service soit développé dans les autres MSP du territoire. Les acteurs locaux souhaiteraient également voir se développer de nouvelles offres de transport adaptées aux problématiques rurales.</p>
<b>Objectif général</b>	<b>Informier et promouvoir les offres de mobilité du territoire et en développer de nouvelles</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir l'offre de mobilité existante</li><li>• Proposer une offre de mobilité spécifique vers les MSP</li><li>• Proposer d'autres actions sur la mobilité en fonction des appels à projets</li></ul>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p><b>Communication sur l'offre de mobilité existante ou à venir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Déploiement de l'offre de transport vers les MSP, en œuvre à St-Amand-en-Puisaye, sur l'ensemble des MSP,</li><li>• Promotion des "ateliers conduite Senior" de la MSA pour rester mobile,</li><li>• Accès à une mobilité inversée : répertorier les actions proposées à domicile pour maintenir les liens sociaux et lutter contre l'isolement social,</li><li>• Projet d'autopartage de véhicules électriques par SDEY,</li><li>• projet de mobilité solidaire du centre social de St-Amand.</li></ul> <p><b>Action de promotion des aides à la mobilité existantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Promotion des aides financières existantes pour les déplacements accompagnés par les services d'aide à domicile, notamment pour les personnes handicapées,</li><li>• Communication sur le dispositif « Sortir plus », aide financière pour les déplacements des personnes de plus de 80 ans.</li></ul> <p><b>Recherche de solutions de mobilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vers les cabinets de radiologie pour améliorer le taux de dépistage du cancer du sein du territoire,</li><li>• A destination des personnes précaires pour bénéficier des bilans de santé du CES et du rattrapage vaccinal,</li></ul> <p><b>Porteur de l'action :</b> CCPF</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> UNA, ASAPAD, ATOME, MSAP, MDPH, MSP, SDEY, MSA, CES</p>

	<p><b>Population bénéficiaire</b> : Personnes en situation de handicap, âgées ou isolées, personnes en situation de précarité</p> <p><b>Territoire concerné</b> : CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Augmentation de l'usage de l'offre existante.</p> <p>Amélioration de l'accès aux soins des personnes fragiles.</p> <p>Mise en œuvre de solution de mobilité pour les problématiques spécifiques au territoire.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Durée du CLS</p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : -</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : -</p> <p><b>Cofinancements</b> : Conseil Régional, CCPF</p>
<b>Indicateurs</b>	<p>Description :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de communications sur l'offre de mobilité existante,</li> <li>2. Nombre de transports subventionnés vers les MSP,</li> <li>3. Nombre de bénéficiaires d'un transport vers un cabinet de radiologie,</li> <li>4. Nombre de bénéficiaires d'un transport vers le CES.</li> </ol> <p><b>Valeur initiale</b> : 0</p> <p><b>Fréquence de mesure</b> : annuelle</p> <p><b>Source</b> : CCPF</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : AS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : Permettre à l'utilisateur d'accéder à une offre de santé de proximité, et coordonnée</p> <p><b>Lien parcours</b> : Personnes âgées, handicap, précarité-vulnérabilité</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : Convention Conseil Régional et ARS, une réponse accompagnée pour tous, Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS)</p>

## AXE 5 : SANTE ENVIRONNEMENT

### Fiche action n° 5.1

#### Projet de territoire sur la qualité de l'eau

<b>Éléments de contexte</b>	<p>La qualité de l'eau potable est un enjeu de santé publique et demeure un sujet de préoccupation pour la population. Les pollutions diffuses (dont nitrates et pesticides) dégradent les ressources en eau. Restaurer la qualité des eaux brutes des captages à l'échelle de leurs aires d'alimentation est une priorité pour assurer une eau potable de qualité.</p> <p>Dans l'Yonne, et plus particulièrement en Puisaye-Forterre, des métabolites de pesticides utilisés pour la culture du colza sont présents dans l'eau distribuée. Par ailleurs, une restructuration de la gestion de l'eau sur le territoire a été entamée le 1er janvier 2017 et la compétence prise par la Fédération des Eaux Puisaye-Forterre. Il reste, à ce jour, des communes isolées indépendantes dont quelques-unes ont des problèmes de qualité d'eau.</p> <p>Le premier CLS prenait déjà en compte la problématique de la qualité de l'eau. Sur le territoire de la Puisaye-Forterre, des actions ont été engagées dans des bassins d'alimentation de captages (Saints, Saint-Fargeau, Sommechaize, ...). En outre, le contrat global de l'Ouanne et du Loing couvre une grande partie du territoire.</p> <p>Les actions et démarches visant à restaurer la qualité de l'eau dans un territoire où celle-ci est dégradée, doivent, pour réussir, mobiliser tous les acteurs concernés, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre et au suivi.</p> <p>C'est pourquoi, il est nécessaire d'encourager la transformation des démarches actuelles de protection des ressources à l'échelle du bassin-versant, en véritables projets de territoire intégrant toutes les spécificités locales, les enjeux et impacts économiques et sociaux, les potentialités de développement durable.</p> <p>Les chances de succès des projets de territoires résident dans la qualité des travaux préparatoires et l'inscription de l'action dans la durée.</p>
<b>Objectif général</b>	<b>Lutter contre les pollutions diffuses en valorisant et promouvant les bonnes pratiques</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	Rédiger un plan d'action pour le développement de l'agroécologie autour des zones de captage
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>L'enjeu est d'engager une synergie d'acteurs sur le territoire, en vue d'améliorer la qualité des eaux captées et d'éviter leur dégradation. Il s'agit de créer un collectif autour du syndicat des eaux principal, de la DRAAF et de l'ARS en vue de la rédaction d'une feuille de route pour le développement de l'agroécologie sur le territoire de Puisaye-Forterre avec un ciblage préférentiel sur des zones de captage. Cette feuille de route a vocation à recenser et promouvoir les dynamiques favorables du secteur (repérage des fermes dephy existantes, de fermes pilotes, d'agroécologie, etc.) et les croiser avec les aires d'alimentation de captages. Elle devra également conduire à une analyse particulière sur les débouchés des productions et des filières.</p> <p>En perspective, le projet vise, pour les années suivantes, la mise en œuvre d'actions</p>

	<p>concrètes favorisant les modifications de pratiques agricoles, dans le cadre de nouvelles actions CLS.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> Fédération des eaux Puisaye-Forterre</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> ARS, CCPF, DRAAF puis Chambre d'agriculture, Agence de l'eau Seine-Normandie, associations, collectivités maître d'ouvrage des captages d'alimentation en eau, réseau Bocag'Haies</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Agriculteurs, population</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	Définition d'une feuille de route locale pour le développement de l'agroécologie sur le territoire de Puisaye-Forterre avec un ciblage préférentiel sur les zones de captage
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2019
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet : -</b></p> <p><b>Taux d'intervention ARS : -</b></p> <p><b>Cofinancements : -</b></p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de réunions de pilotage</li> <li>2. Ecriture de la feuille de route partagée</li> </ol> <p><b>Valeur initiale : 0</b></p> <p><b>Fréquence de mesure : année 2019</b></p> <p><b>Source : Fédération des eaux Puisaye-Forterre</b></p> <p><b>Responsable du suivi : Fédération des eaux de Puisaye-Forterre</b></p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Agir sur les déterminants de santé environnementale</p> <p><b>Lien parcours : -</b></p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Plan régional santé environnement (PRSE3), contrat global de l'Ouanne et du Loing</p>

## AXE 5 : SANTE ENVIRONNEMENT

### Fiche action n° 5.2

#### Lutte contre l'ambrosie et prévention de sa prolifération

<b>Éléments de contexte</b>	<p>L'ambrosie est une plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. L'allergie à l'ambrosie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen. Quelques grains de pollen par mètre cube d'air sont suffisants pour déclencher des manifestations allergiques : rhinites, conjonctivites, trachéites, avec, dans 50 % des cas, l'apparition de l'asthme ou son aggravation.</p> <p>Très envahissante, l'ambrosie est en pleine progression dans notre région. Elle colonise tous les milieux et se propage essentiellement du fait des activités humaines : chantiers, déplacements de terre, de matériaux... Le nombre de personnes sensibles croît en fonction de l'importance de l'exposition. L'objectif de la lutte est donc de réduire l'exposition aux pollens par l'élimination de la plante.</p> <p>Un décret d'avril 2017 renforce la lutte contre l'ambrosie et détermine les mesures pour prévenir son apparition et lutter contre sa prolifération :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les préfets de département arrêtent les mesures à mettre en œuvre sur leur territoire en fonction du contexte local, et notamment du niveau de présence des ambrosies et du type de milieux infestés (sols agricoles, bords de route, zones de chantier, terrains de particuliers...);</li><li>• Les collectivités territoriales peuvent participer à la mise en œuvre des mesures définies par le préfet, notamment en désignant un ou plusieurs référents territoriaux dont le rôle est, en particulier, de repérer la présence de ces espèces, de prendre part à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains ;</li><li>• Chaque particulier ou chaque entreprise privée est susceptible d'être concerné pour mettre en œuvre des mesures permettant de lutter contre cette infestation (arrachage de pieds d'ambrosie, etc.)</li></ul>
<b>Objectif général</b>	<b>Informers les collectivités et le grand public afin de les sensibiliser à la présence d'ambrosie ainsi qu'à ses conséquences</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pérenniser et affiner la surveillance de l'exposition pollinique.</li><li>• Renforcer la lutte contre la prolifération de l'ambrosie par la sensibilisation de la population et la coordination des acteurs de terrain.</li></ul>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par l'ARS, la Fredon (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) peut organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• une action d'information à destination des collectivités (réunion d'info, visite de terrain, info sur la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral de l'été 2018),</li><li>• une action d'information du grand public (diffusion via les bulletins municipaux sur la présence d'ambrosie et ses effets sur la santé, l'existence d'une plateforme de signalement et moyens de lutte contre sa prolifération),</li><li>• la prise de fonction des référents communaux et intercommunaux ambrosie :</li></ul>

	<p>réunions/courriels d'information, formation CNFPT, échanges cartographiques vis-à-vis de l'épiphytie locale, échange d'expériences, sollicitation des ayants-droits, information pour des détections précoces et locales, soutien de la FREDON pour l'évaluation et la lutte sur site en chantier mobile.</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> la Fredon  <b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> CCPF, ARS, élus, population, associations environnementales et citoyennes, ATMO  <b>Population bénéficiaire :</b> Elus et grand public  <b>Territoire concerné :</b> CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Pérennisation de la surveillance pollinique et amélioration des connaissances de l'exposition aux pollens d'ambroisie.</p> <p>Structuration de la lutte contre la prolifération de l'ambroisie par l'organisation des acteurs locaux.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2019
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> -  <b>Taux d'intervention ARS :</b> -  <b>Cofinancements :</b> -</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de référents nommés par la CCPF,</li> <li>2. Nombre d'actions d'information à destination des collectivités,</li> <li>3. Nombre d'actions d'information à destination du grand public.</li> </ol> <p><b>Valeur initiale :</b> 0  <b>Fréquence de mesure :</b> annuelle  <b>Source :</b> La Fredon  <b>Responsable du suivi :</b> La Fredon</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Agir sur les déterminants de santé environnementale  <b>Lien parcours :</b> -  <b>Autre plan/programme/politique :</b> Plan régional santé environnement (PRSE3), contrat global de l'Ouanne et du Loing</p>

## AXE 6 : COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION

### Fiche action n° 6.1

#### Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

<b>Éléments de contexte</b>	<p>L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le contrat local de santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire.</p> <p>La mise en place d'une ingénierie dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat.</p>
<b>Objectif général</b>	Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Animer, coordonner et assurer le suivi du CLS</li><li>• Communiquer sur le CLS</li><li>• Accompagner le développement de projets nouveaux</li></ul>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Volet « pilotage et animation du CLS »</u></li></ul> <p>L'animateur santé (AS) identifie, mobilise et anime les acteurs locaux afin d'élaborer le CLS, en lien avec l'animateur territorial en santé (ATS).</p> <p>Il co-rédige le CLS avec l'ATS et met en œuvre les actions lorsque la collectivité locale est le porteur de l'action.</p> <p>Il s'assure de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre et suivi ; il a en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS au COPIL CLS et l'assemblée plénière CLS.</p> <p>Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, l'AS est chargé de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les signataires (conseil régional, départemental, EPCI, autres partenaires...).</p> <p>Il prépare et participe avec l'ATS aux instances et groupes de travail dans le cadre des CLS.</p> <p>Il est en charge de la préparation des documents, le secrétariat, l'organisation des instances, toujours en lien avec l'ATS.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Volet « accès aux soins primaires et installation des professionnels de santé »</u></li></ul> <p>L'AS a un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé, en particulier lors de leur installation.</p> <p>Il doit jouer le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire, pour l'accueil de nouvelles populations ciblées sur les professionnels de santé.</p> <p>Il contribue avec l'ATS à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation.</p> <p>Il construit une offre d'accompagnement à l'installation familiale en lien avec le niveau départemental et régional. Il doit créer les conditions d'intégration des professionnels de santé dans le territoire : logement (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les étudiants...), emploi du</p>

	<p>conjoint, scolarisation des enfants...</p> <p>Il relaie auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des PS ou des élus. Sur la partie projets d'investissement immobilier : il aide à la formalisation des projets (notamment sur le montage financier) et il suit la réalisation du programme immobilier.</p> <p><b>L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS » dans la répartition du temps de travail de l'AS.</b></p> <p><b>Porteur de l'action :</b> CCPF</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> ARS</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Les habitants de Puisaye-Forterre</p> <p><b>Territoire concerné :</b> CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> maximum 25 000 euros</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> maximum 50 % d'un ETP</p> <p><b>Cofinancements :</b> CCPF</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taux de réalisation des actions portées par la CCPF</li> <li>2. Nombre de communications sur le CLS</li> <li>3. Variété des supports de communication sur le CLS</li> <li>4. Nombre de projets nouveaux accompagnés : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Projet d'installation,</li> <li>b. Projet d'exercice coordonné entre professionnels de santé,</li> <li>c. Projet d'action nouvelle pour le CLS</li> </ol> </li> <li>5. Taux de participation aux instances du CLS <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Comité technique</li> <li>b. COPIL CLS</li> <li>c. Assemblée plénière</li> </ol> </li> </ol> <p><b>Valeur initiale :</b> 0</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> Animateur de santé</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animateur Santé en lien avec l'ATS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p><b>Lien parcours :</b> -</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> -</p>

## AXE 6 : COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION

### Fiche action n° 6.2 Evaluer le Contrat Local de Santé

<p><b>Eléments de contexte</b></p>	<p>L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur les modalités et/ou les résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse des informations quantitatives et qualitatives.</p> <p>L'évaluation est une démarche qui consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ;</li> <li>• constater les éventuels écarts sur la base des référentiels, repères réglementaires et techniques ;</li> <li>• analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ;</li> <li>• produire des préconisations stratégiques et opérationnelles.</li> </ul> <p>Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat.</p> <p>L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.</p> <p>L'évaluation doit être prévue dès la signature du CLS.</p> <p>Les modalités précises de l'évaluation (financement...) seront définies par le COPIL du CLS durant la mise en œuvre du contrat.</p>
<p><b>Objectif général</b></p>	<p><b>Evaluer le Contrat Local de Santé</b></p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<p>Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS,</li> <li>• rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS,</li> <li>• mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...),</li> <li>• s'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le prs2 et avec les objectifs prioritaires des signataires.</li> </ul>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Au plan conceptuel, plusieurs types d'évaluation existent : l'évaluation ex-ante, intermédiaire, finale, ex-post. Nous privilégions la réalisation d'une évaluation finale. En effet, la perspective de prendre un temps in fine pour procéder à l'évaluation est incontournable ne serait-ce que pour entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS.</p> <p>L'évaluation permet de vérifier que les objectifs fixés sont atteints et de porter un regard sur les actions, sur les pratiques qui ont été mises en œuvre pour les atteindre. Dans ce cadre, l'évaluation permet de prendre des décisions de manière éclairée.</p> <p>L'évaluation finale permet de mesurer <b>l'efficacité et l'efficience des actions</b> réalisées, ainsi que la <b>qualité de leur mise en œuvre</b>.</p> <p>Nous privilégions la réalisation d'une <b>évaluation externe</b>, avec le recours à un cabinet conseil.</p>

	<p><b>Porteur de l'action</b> : un cabinet conseil</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : Signataires, opérateurs, partenaires, bénéficiaires.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p><b>Territoire concerné</b> : CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Fin du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : le montant sera défini lors du lancement du marché public, en tenant compte du nombre de CLS en BFC arrivant à échéance la même année.</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : 50 % minimum.</p> <p><b>Cofinancements</b> : ARS et autres signataires</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réalisation du suivi annuel du CLS</li> <li>2. Lancement du marché public</li> <li>3. Suivi de la réalisation de l'évaluation</li> </ol> <p><b>Valeur initiale</b> : 0</p> <p><b>Fréquence de mesure</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 fois / an réalisation du suivi du CLS</li> <li>• 1 an avant la fin du CLS, mise en place de la procédure de lancement du marché public (choix des questions évaluatives, rédaction des cahiers des clauses administratives et techniques...), pour laisser 6 mois au prestataire pour réaliser l'évaluation</li> </ul> <p><b>Source</b> : Animateur de santé et ATS</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : Animateur Santé et ATS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : La territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité</p> <p><b>Lien parcours</b> : -</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : -</p>

## AXE 6 : COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION

### Fiche action n° 6.3 Communication Santé

<b>Éléments de contexte</b>	<p>La communication sur le contrat local de santé (CLS) vise à conforter la dynamique mise en œuvre lors de l'élaboration du plan d'action. Elle permet de valoriser et de diffuser les actions du CLS par une meilleure lisibilité pour les élus locaux, les professionnels et les habitants et contribue ainsi au maintien de la dynamique partenariale et la pérennisation des actions dans le temps.</p> <p>Au-delà des actions du CLS, les différents groupes de travail thématiques ont tous fait le constat d'une difficulté à accéder à des informations fiables renvoyant aux différentes ressources mobilisables sur les questions de santé. Il est donc proposé de réfléchir à des outils de communication informatifs et participatifs.</p> <p>Cet enjeu de communication nécessite la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire.</p>
<b>Objectif général</b>	<b>Faire connaître le contrat local de santé et mettre à disposition des informations en matière de santé</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accès aux informations santé sur le territoire,</li> <li>• Communiquer sur le CLS,</li> <li>• Développer l'usage du relai documentaire.</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>L'animateur santé, en lien avec le chargé de communication de la CCPF élabore, sur le site internet de la communauté de commune, une rubrique santé comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une mise à disposition des informations santé sollicitées dans les différents groupes de travail CLS et au fil des besoins : annuaires santé, informations sur l'existant dans le domaine sanitaire, social et médico-social, liens utiles vers les partenaires, documents et guides divers,</li> <li>• des informations sur le contrat local de santé et les actions mises en œuvre,</li> <li>• un accès aux ressources du point relais documentaire.</li> </ul> <p>Cette communication utilisera également les autres médias (bulletins communautaires et municipaux, radio, tv, réseaux sociaux, etc.).</p> <p><b>Porteur de l'action :</b> CCPF  <b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Signataires, opérateurs, partenaires, bénéficiaires.  <b>Population bénéficiaire :</b> population de Puisaye-Forterre  <b>Territoire concerné :</b> CCPF</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Valorisation des actions du CLS</p> <p>Meilleur accès aux informations pertinentes concernant la santé sur le territoire</p> <p>Développement de l'utilisation du point relai documentaire</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS

<b>Financement</b>	<b>Estimation du montant prévisionnel global du projet : -</b> <b>Taux d'intervention ARS : -</b> <b>Cofinancements : CC PF sur communication</b>
<b>Indicateurs</b>	<b>Description :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Création d'une rubrique santé sur le site de la CC PF,</li> <li>2. Mise en ligne de document concernant le CLS et les actions mises en œuvre,</li> <li>3. Accès aux ressources du point-relai documentaire sur le site de la CC PF,</li> <li>4. Nombre d'actions de communication en-dehors du site internet.</li> </ol> <b>Valeur initiale : 0</b> <b>Fréquence de mesure : annuelle</b> <b>Source : CC PF</b> <b>Responsable du suivi : AS</b>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<b>Priorités stratégiques PRS :</b> La territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité. <b>Lien parcours : -</b> <b>Autre plan/programme/politique :</b>

## Annexe 2 : Glossaire

AAP	Appel À Projets
ACI	Accord Conventionnel Interprofessionnel
AFD	Association Française des Diabétiques
AIDEC	Association Icaunaise DEpistage des Cancers
AIST	Association Interentreprises pour la Santé au Travail
ALD	Affections Longue Durée
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APL	Accessibilité Potentielle Localisée
ARS	Agence Régionale de Santé
AS	Animateur Santé
ASAPAD	Accompagnement et Services Aux Personnes À Domicile
ASH	Adaptation Scolaire et scolarisation des élèves Handicapés
ASSAD	Aide Soins et Services À Domicile
ATS	Animateur Territorial en Santé
BPDJ	Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCPF	Communauté de Communes de Puisaye-Forterre
CD	Conseil Départemental
CES	Centre d'Examen de Santé
CHSY	Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne
CLS	Contrat Local de Santé
CMU-C	Couverture Maladie Universelle-Complémentaire
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COFIL	COmité de PILotage
COTER	COmité TERritorial
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPS	Compétences Psycho-Sociales
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CTS	Conseil Territorial de Santé
DMP	Dossier Médical Partagé
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EN	Education Nationale
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPMS	Etablissement Public Médico-Social
EPNAK	Etablissement Public National Antoine Koenigswarter
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESP	Equipe de Soins Primaires
ETP	Education Thérapeutique du Patient ou Equivalent Temps Plein
FAM	Foyer d'Aide Médicalisé
FEMASCO	Fédération des MAisons de Santé et de l'exercice COordonné
FREDON	Fédération Régionale de DEfense contre les Organismes Nuisibles
GEPY 89	Groupement EHPAD Publics Yonne
GHT	Groupement Hospitalier de Territoire
GIPS	Groupement Interprofessionnel de Proximité et de Santé
IREPS	Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
HAD	Hospitalisation À Domicile
HPST	Hôpital, Patients, Santé et Territoires
IME	Institut Médico-Éducatif
MAIA	Méthode d'Action pour l'Intégration des services et de soins dans le champ de l'Autonomie
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MPR	Médecine Physique et de Réadaptation
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSAP	Maisons de Services Au Public

MSAS	Mutualité Sociale Agricole Services
MSP	Maison de Santé Pluridisciplinaire
PARU	Plan d'Actions Régional sur les Urgences
PASA	Pôle d'Activités et de Soins Adaptés
PCH	Prestation Compensatrice du Handicap
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PMP	Projet Médical Partagé
PNNS	Programme National Nutrition Santé
PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies
PRS	Projet Régional de Santé
PS	Professionnel de Santé
PSJ	Pass Santé Jeunes
PTA	Plateforme Territoriale d'Appui
RASED	Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
RHSS	Ressources Humaines du Système de Santé
RSA	Revenu de Solidarité Active
RRAPPS	Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé
RSMY	Réseau de Santé Mentale de l'Yonne
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés
SDEY	Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne
SESSAD	Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
SISA	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SPASAD	Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile
SSIAD	Service de Soins Infirmiers À Domicile
UNA	Union Nationale des Aides
USLD	Unité de Soins de Longue Durée